

ARMÉE DE TERRE : ARMÉE D'EMPLOI

DE LA PROJECTION À LA PROTECTION DES FRANÇAIS

Dans le cadre de la réflexion sur les évolutions de l'outil de défense pour la France, TTU a travaillé avec le général (2S) Michel Klein et Guillaume Schlumberger, directeur de la Fondation pour la Recherche stratégique afin d'évoquer le cas de l'armée de terre.

Pour assurer, en permanence et avec efficacité, les missions de défense de la Nation et de ses intérêts vitaux, tout comme la sécurité des Français en métropole, dans les Dom-Tom et à l'étranger, les armées, et plus particulièrement l'armée de terre, se sont professionnalisées : elles ont réduit très fortement leur format et se sont réorganisées en profondeur.

Afin de rester dans le peloton de tête des nations européennes en matière de défense et de sécurité, l'armée de terre a entamé sa transformation, qui repose sur trois piliers : cohérence, efficacité, crédibilité.

La *cohérence* implique des arbitrages en matière d'investissements pour répondre aux engagements les plus probables et faire face aux menaces les plus prégnantes.

L'*efficacité* pour l'armée de terre est quotidiennement cristallisée par ses opérations extérieures (Balkans, Afrique, Afghanistan...) et intérieures sur le territoire national (application du plan Vigipirate, secours aux populations en cas de catastrophes naturelles...), avec

la grande disponibilité des cadres et des soldats pour se préparer, et préparer des matériels vieillissants et fort sollicités en opérations.

Enfin, la *crédibilité* consiste à pouvoir répondre, dans un cadre interarmées, aux engagements futurs les plus variés (en particulier en zone urbaine). L'armée de terre doit pouvoir mettre en œuvre des systèmes d'armes adaptés, performants et prêts à l'emploi (maintenance efficace), et servis par des cadres et soldats aguerris, entraînés et motivés (importance de la condition militaire).

Après les cinq premières années d'implication dans la conduite de cette grande transformation, comprenant la réorganisation des unités et des états-majors et la réalisation de la professionnalisation, l'armée de terre s'est consolidée. Elle est devenue, et est perçue comme telle à l'international, une force d'intervention expérimentée et polyvalente, et constitue une communauté humaine animée par un sens élevé de l'intérêt général.

Armées de terre française et britannique : des formats similaires

Avec un volume de 134 000 hommes (dont 10 000 terriens occupant des missions interarmées non projetables) pour une capacité de projection de 97 000 hommes, le format de l'armée de terre française, contrairement aux idées reçues, reste très proche de celui de l'armée de terre britannique. L'Army comprend 108 000 hommes opérationnels auxquels il faut ajouter, pour la comparer à l'armée de terre française à isopérimètre fonctionnel :

- ⇒ 11 655 jeunes recrues à l'instruction ;
- ⇒ quelques unités spécifiques comme la 3^e commando brigade (5 500 hommes) amphibie et comptabilisée dans les effectifs de la Royal Navy ;
- ⇒ le régiment Royal Irish (2 000 hommes) stationné en permanence en Irlande du Nord ;
- ⇒ les 2 550 hommes de la Joint Force Helicoptère (l'ALAT française) rattachés pour partie à la Royal Air Force, pour partie à la Royal Navy et dont une grande partie des missions sont réalisées au profit de l'Army.

Dans les 108 000, sont compris les 3 400 Gurkhas, qui constituent des troupes étrangères louées par la Couronne britannique au roi du Népal. Avec 133 000 Britanniques, l'Army a un format comparable à l'armée de terre française ; le nombre de civils diffère, mais la comparaison de ce volet est difficile, car, chez les Britanniques, de nombreuses fonctions de soutien sont externalisées. Le format de l'armée de terre doit satisfaire les contrats opérationnels définis par le politique au regard des ambitions de la France et en comparaison avec les Alliés, en particulier le Royaume-Uni ; mais, compte tenu du nombre important des missions, ce format doit aussi être analysé au filtre de la condition militaire.

► La projection : une réalité

L'armée de terre se distingue particulièrement par sa capacité à projeter, très vite et loin, des forces modulaires en fonction de la nature de l'opération ; cette capacité illustre sa faculté d'adaptation. Chaque année, 60 000 hommes auront été projetés pendant quatre mois ou en mesure de l'être, ou encore vont partir au début de l'année suivante. Si, pour les chefs, une mission de quatre mois peut s'avérer une durée trop courte, pour les exécutants soumis à des risques de sécurité importants et permanents, cette durée est adaptée : la motivation et l'attention ne diminuent pas durant ce laps de temps assez court car la mission n'est pas entrecoupée d'une période de permission, peu propice à la cohésion et à l'efficacité de l'ensemble de la force.

► Formation, stages...

La vision du tableau ci-contre par grande masse occulte la problématique des spécialités employées pour tout type d'intervention. Cette vision doit aussi tenir compte des indisponibilités structurelles — stages de formation, stages de reconversion ou maladie — dont le volume est estimé à 20 % au pire des cas, mais qui serait moindre dans le cas du scénario 50 000 — menace majeure qui conduirait probablement à la suppression de tous les stages de formation.

► Planification des activités

L'armée de terre, possédant huit brigades interarmes, a organisé la planification des activités opérationnelles selon un cycle de seize mois partagé en quatre afin que les mêmes entités ne se retrouvent pas de projection tout le temps à la même période (par exemple période estivale ou période de fin d'année).

UNE ARMÉE D'EMPLOI : PAS SEULEMENT UN "SLOGAN"

L'armée de terre assume en permanence 80 % de la participation aux opérations militaires, interventions extérieures et opérations intérieures (Vigipirate, Sommet du G8 à Evian, 6 juin 2004, épidémie de chikungunya...). Le rythme est soutenu : la démonstration est probante en prenant comme exemple celui d'une compagnie de combat d'infanterie (140 hommes) qui, durant son cycle d'activités de seize mois, assure une mission de quatre mois en opération extérieure, une prise d'alerte Guépard de même durée ; les huit mois restants étant consacrés à quinze jours de mission intérieure Vigipirate et un mois de garde et services au profit de son régiment, à l'entraînement (trois mois) et à la remise en condition du matériel et à quelques permissions. Ainsi, en comptant le personnel d'alerte, près de 20 000 hommes sont en posture opérationnelle permanente.

Par grande masse, son format peut être décliné ainsi :	Volume (en personnes)	Volume projetable (en personnes)
Combat au contact (infanterie et cavalerie blindée)	34 500	33 000
Appui (artillerie, génie, ALAT)	27 000	26 000
Logistique (train, matériel, commissariat)	17 000	11 500
Commandement/Renseignement (états-majors opérationnels, SIC, Renseignement, forces spéciales, centres d'entraînement)	21 500	20 500
Total disponible des régiments et états-majors opérationnels	100 000	91 000
Socle (commandement central, services, soutien général)	9 000	6 000
Total disponible de l'armée de terre sans les jeunes recrues	109 000	97 000
Jeunes recrues	15 500	
En supprimant les 3 970 hommes des forces prépositionnées	124 500	93 000 projetables

OPEX : DES OBLIGATIONS À TENIR

Pour l'armée de terre, le respect de ses obligations du point de vue des Opex reste "tendu". Compte tenu du taux de projection actuel de l'ordre de 13 000 hommes renouvelables tous les quatre mois, ce qui représente un volume de 39 000 hommes sur une année, l'armée de terre satisfait juste le contrat le plus dimensionnant de 50 000 hommes pour l'Alliance (93 000 - 39 000 = 54 000 hommes). Dans ces conditions, si l'armée de terre devait être engagée à hauteur de son contrat opérationnel global (opération majeure de plus de 50 000 hommes), elle devrait, comme l'a fait récemment l'armée britannique, arrêter toute activité d'entraînement en métropole, alléger les forces sur les autres théâtres en «récupérant» des unités d'infanterie ; la difficulté résiderait aussi dans la capacité industrielle à réaliser le flux de pièces de rechange nécessaires à une opération d'une telle ampleur.

DES MATÉRIELS VIEILLISSANTS ET FATIGUÉS

Si le rythme est soutenu pour les cadres et les soldats, il en est de même pour les matériels. A l'instar des armées de terre britannique et américaine, le taux d'activités opérationnelles génère un vieillissement accéléré du parc des engins blindés. Ces derniers (le transport de troupes VAB, les chars blindés légers – AMX 10 RC et ERC 90 –, les engins de reconnaissance VBL) sont exploités sur tous les théâtres, et vieillissent deux à trois fois plus vite que la norme (un VBL parcourt aujourd'hui environ 20 000 kilomètres par an, alors que, dans le cadre du programme, son soutien était prévu pour 8 000 kilomètres). Le transport de troupes chenillé AMX 10P, vieux de plus de trente-cinq ans, sera prochainement remplacé par le VBCI ; de même l'artillerie se rénove avec l'arrivée du canon automoteur à roues Caesar. Les autres engins (VAB, ERC 90, AMX 10 RC) ont été ou vont être rénovés, mais leur fin de vie est repoussée vers 2020 et l'évolution de ces capacités et/ou leur remplacement n'ont toujours pas été étudiés, ni programmés ; en 2020, ces matériels auront tous plus de quarante ans. Mais les rénovations ne sont pas la panacée (AMX10 rénové...). Leur lancement doit permettre de développer des études en amont, démarche cruciale pour l'avenir.

LE VÉHICULE DE HAUTE MOBILITÉ

L'armée de terre fonde sa transformation sur le développement de capacités adaptées au spectre des engagements les plus probables. Ainsi, elle doit être en mesure de projeter des forces, à haute réactivité, dans des zones difficiles et en toute saison. Comme la France, les Alliés ont tiré les enseignements de leurs engagements dans les Balkans et en Afghanistan ; les Américains, les Britanniques, les Allemands, les Italiens, les Espagnols et les Néerlandais viennent d'acquiescer le modèle blindé suédois. La 27^e brigade d'infanterie de montagne, qui avait acquis un petit volume d'engins non blindés dans les années 90, attend l'arrivée du VHM, seul programme terrestre inscrit dans la LPM 2003-2008, au titre de la restauration de capacités voulue par le ministère à l'été 2002. Ces engins possèdent des capacités duales. Ils participent souvent aux missions de service public en hiver (naufragés de la route du col du Lautaret durant l'hiver 2004-2005). Dans la LPM 2003-2008, 157 sur les 223 programmés devaient être commandés et livrés à partir de 2005. Une compagnie par bataillon de chasseurs alpins serait équipée de ce véhicule à haute mobilité blindé ; les autres unités restent sur VAB. Ce programme est un achat dit "sur étagère".

DES STRUCTURES FLEXIBLES ET MODULAIRES

Pour faire face à ces situations très différenciées, l'armée de terre a adopté le concept de modularité et de flexibilité pour la constitution de ses forces et de ses états-majors. Sans doute en avance sur son temps, elle a créé le concept d'Etat-Major de Forces (EMF), entité permettant de générer le noyau dur d'un Poste de Commandement (PC) d'une opération de gestion de crise – comme le PC de l'opération Benga à Kinshasa dans le cadre de l'UE ; les 4 EMF peuvent aussi être regroupés pour constituer deux par deux le PC de deux divisions exigées par le contrat opérationnel de l'armée de terre dans le cadre d'un conflit majeur. Le niveau de la brigade interarmes (entre 6 500 et 8 000 hommes) est internationalement reconnu et constitue l'évolution majeure de la récente réforme organisationnelle américaine. C'est le bon niveau pour «multinationaliser» des forces dans le cadre d'opérations de contrôle d'une crise comme par exemple le Kosovo. Le niveau brigade est aussi celui de la cohérence opérationnelle brigade blindée, mécanisée, parachutiste, amphibie, de montagne. Enfin, le niveau régimentaire est le niveau clé, car «c'est le niveau le plus fort d'identification et de référence symbolisé par le drapeau ou l'étendard et identifié par son chef». Cette structure constitue l'ossature du temps de paix de tous les bataillons engagés en opération. L'identité du régiment est aussi forgée par le métier principal exercé en son sein : infanterie, cavalerie blindée, transmission...

► Concept des forces "médianes"

Les Américains et les Britanniques ont entamé un processus de remodelage de leurs forces armées pour les années 2020. Il s'agit de centrer leur modèle de l'armée de terre sur des forces dites «médianes», plus facilement projetables. L'armée de terre britannique devrait comprendre deux brigades blindées lourdes, trois brigades mécanisées, une brigade d'infanterie légère, une brigade d'assaut aéromobile, une amphibie rattachée à la Navy. L'objectif britannique est de projeter 25 000 hommes avec peu de préavis. Ce concept de forces «médianes» correspond aux structures actuelles de l'armée de terre française, composée de deux brigades blindées, deux brigades mécanisées, deux brigades légères blindées amphibies, deux brigades légères protégées, car possédant, du moins au niveau de l'infanterie, le même véhicule de transport de troupes que les brigades légères blindées. La France possède deux brigades légères spécifiques (la brigade parachutiste et la brigade d'infanterie de montagne) ; outre l'importance stratégique et tactique de l'existence de ces spécificités, ces entités sont aussi des domaines d'excellence pouvant être valorisés au niveau européen.

► Question finances

Le défi financier et organisationnel est essentiel pour la transformation des armées. Même si le budget de la défense est en augmentation pour 2007 et répond globalement aux objectifs fixés dans la LPM 2003-2008, la situation capacitaire de l'armée de terre est tendue ; cela a déjà été évoqué pour le domaine du maintien en condition des matériels fort sollicités en opérations extérieures et pour les retards dans l'arrivée de certains programmes.

► Rusticité ?

Il serait trompeur de se laisser prendre dans le débat entre la rusticité et la technologie. L'armée de terre a besoin d'hommes rustiques et de technologie de pointe.

RÉFLEXIONS POUR L'AVENIR

LE DÉFI OPÉRATIONNEL

Les forces terrestres sont confrontées durant leur engagement au concept des «trois blocs» : suivant les circonstances, elle peuvent dans leur zone d'action, à quelques jours d'intervalles, soit mener des opérations de coercition ou d'action de force, soit s'interposer entre factions rivales ou encore mener une opération humanitaire ou une action civilo-militaire. Comme l'ont

joué les Britanniques à Bassorah, la combinaison de ces actions est envisageable surtout en début d'opération. Il est donc impossible de spécialiser les unités (intervention, stabilisation, humanitaire). Les unités de l'armée de terre doivent être polyvalentes et en mesure de remplir leur mission dans ces trois cadres d'engagement.

VERS UNE GESTION INTELLIGENTE DES PARCS

La vision de la LOLF, justification au premier euro, devrait être favorable à la démarche de transformation de l'armée de terre, armée d'emploi possédant un parc d'engins blindés vieillissants (hormis le Leclerc). Déjà afin de réduire les coûts de maintien en condition opérationnelle (MCO), l'armée de terre envisage de mettre en place une nouvelle politique d'emploi des parcs. Cherchant à réaliser d'importantes économies en matière de MCO pour les matériels peu utilisés dans les opérations actuelles, ce projet, en cours d'expérimentation, consisterait à répartir différemment les systèmes d'armes. Quatre parcs ont été identifiés : le parc de service permanent qui, mis en place dans les régiments, servira pour les opérations planifiées et pour l'entraînement local des unités ; le parc d'entraînement,

mis en place en permanence dans les camps et centres spécifiques d'entraînement ; le parc d'alerte, qui sera réservé aux dispositifs d'alerte Guépard, et enfin le parc de gestion, qui rassemblera des matériels moins utilisés actuellement (char Leclerc, matériels d'artillerie comme le LRM et l'AUF1) en stockage longue durée, prêt à être employés en cas de conflit important. Cette politique, en rupture avec les errements antérieurs (identification de l'équipage avec son engin), conduira à une restructuration des organismes de maintenance, à l'acquisition de lots d'outillage supplémentaires, à la construction d'infrastructures pour accueillir ces matériels. Si les résultats des expérimentations sont probants, la déclinaison de cette politique pourrait commencer au deuxième semestre 2007.

L'ARMÉE DE TERRE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DES FRANÇAIS

Quel que soit le contrat opérationnel assigné à l'armée de terre en matière d'opération extérieure, les missions de sécurité intérieure peuvent s'imposer comme une réalité incontournable. Les attentes sécuritaires des Français sur le territoire national seront d'autant plus fortes si la terreur frappe la métropole. A l'instar de la fonction projection-action en vue du règlement d'une crise extérieure ou d'une évacuation de ressortissants français, il faut envisager de réaliser des projections intérieures d'hommes et de moyens de l'armée de terre pour assurer la sauvegarde des intérêts de la nation et celle de la population. Lors de l'attaque terroriste du 11 septembre 2001, les unités d'alerte «Guépard» ont été, dans la nuit suivante, projetées à Paris pour assurer la sécurité de certains points sensibles de la capitale. Aujourd'hui, presque chaque département possède sur son territoire un régiment de l'armée de terre. Ce maillage de la métropole, de la Corse et des Dom-Tom donne à l'autorité civile départementale une capacité d'action immédiate. Afin de réaliser des économies de fonctionnement, l'armée de terre pourrait réduire son empreinte sur le territoire national et rééquilibrer le déploiement de ces unités sur tout le pays.

Ce domaine est essentiellement politique. Il faudra que les hommes politiques locaux acceptent le départ d'un régiment de leur localité. En matière de sauvegarde du territoire national, il est certain qu'aujourd'hui le corpus juridique n'offre pas les garanties d'un engagement performant de ces unités professionnelles, mais une refonte des textes datant de la guerre froide doit pouvoir être réalisée facilement et être adaptée au nouveau contexte. L'autorité civile doit exprimer ses objectifs dans un cadre espace-temps donné, et l'autorité militaire, en soutien de l'action principale menée par les forces de police, doit pouvoir définir ses modes d'action et les moyens à mettre en œuvre. Les forces terrestres sont en mesure d'intervenir, si les moyens civils sont insuffisants, inadaptés, inexistantes ou lorsque l'urgence le justifie. En outre, cette répartition astucieuse (qui pourrait être partiellement réduite) – un régiment/un département – confère aussi d'autres avantages, comme l'aspect socio-économique et surtout le resserrement du lien Armée-Nation, lien qui doit chercher à réaliser «la symbiose entre l'armée et la communauté nationale», afin d'éviter que l'armée de terre soit considérée comme un corps expéditionnaire peu utile à la Nation.